

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU VENDREDI 14 FEVRIER 2025

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Monsieur Gilles GAL, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur François BACHY (pouvoir à Madame BENEDITTINI GOEURY), Monsieur Emmanuel CARRIERE (pouvoir à Monsieur GAL), Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Muriel THOMAS (Pouvoir à Madame ROULLE), Monsieur Daniel Jean VALADE (pouvoir à Madame BOURGADE).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2025

Le conseil d'administration du 25 novembre 2025 de la régie autonome personnalisée Carré d'art-Musée d'art contemporain a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal joint en ANNEXE 1.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés valident le procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2025.



**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**REGIE MUNICIPALE
DOTE DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE
ET DE L'AUTONOMIE FINANCIERE
POUR L'EXPLOITATION DU MUSEE
D'ART CONTEMPORAIN**

**PROCES VERBAL N° 119
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 25 novembre 2025 à 17h30**

Membres du Conseil d'Administration présents : Monsieur François BACHY, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT ESCOJIDO, Monsieur Gilles GAL, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE

Membres du Conseil d'Administration absents ou représentés : Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER, Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS, Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE

ORDRE DU JOUR

1) Administration générale

- 1.1 Installation d'un nouveau membre
- 1.2 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2024
- 1.3 Compte-rendu des décisions signées par le directeur et l'administratrice conformément à leur délégation de signature
- 1.4 Délégations de signature en l'absence de directeur

2) Finances

- 2.1 Ouverture du quart des crédits d'investissement 2025
- 2.2 Décision modificative n°1 au budget primitif principal du musée et Décision modificative n°2 au budget annexe de la librairie pour 2024
- 2.3 Avenant 2025 à la Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec la Ville de Nîmes : Autorisation de signature
- 2.4 Autorisation expresse donnée à l'administratrice de solliciter les subventions du Conseil Départemental du Gard
- 2.5 Autorisation de constituer des provisions pour créances douteuses

3) Ressources humaines

- 3.1 Proposition de mise à jour du document unique

4) Musée

- 4.1 Possibilité d'offrir des billets dans le cadre d'un concours
- 4.2 Programmation 2025

5) Questions diverses.

Annexe 1 – PV CA du 25/11/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

1.1 Installation d'un nouveau membre

Madame ROULLE ouvre la séance à 17h30.

Elle demande à l'assemblée d'accueillir François BACHY en tant que nouveau membre du Conseil d'administration. Une décision du Conseil municipal a également été prise en ce sens.

Elle soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1.2 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2024

Madame ROULLE invite l'assemblée à commenter le procès-verbal de la séance précédente.

Elle soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1.3 Compte-rendu des décisions signées par le directeur et l'administratrice conformément à leur délégation de signature

Monsieur PREVOST présente les dernières décisions prises par délégation. Elles concernent les positions et le recrutement du personnel, ainsi qu'un partenariat avec le musée national de Lituanie pour les expositions organisées dans le cadre de la saison de la Lituanie en France 2024.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1.4 Délégations de signature en l'absence de directeur

Monsieur PREVOST quittera ses fonctions au mois d'avril et, dans l'attente de son remplacement, il est nécessaire d'organiser le fonctionnement du Musée. Madame ROULLE propose que Madame MAGNIER conserve sa délégation actuelle. Madame GAULTIER interviendra pour les décisions liées au quotidien du musée et aux collections, ce que permet déjà sa fiche de poste. Madame ROULLE signera les engagements les plus importants et reçoit pour cela une délégation de la part des membres du Conseil d'administration.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

2.1 Ouverture du quart des crédits d'investissement 2025

Madame MAGNIER rappelle qu'afin de pouvoir liquider des dépenses sur le budget d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2025 qui n'interviendra pas avant le mois de mars, le Conseil d'administration peut autoriser l'ouverture d'une part des crédits d'investissement. Pour 2025, dans l'attente du vote du budget, il est proposé d'ouvrir des crédits au chapitre 21 pour un montant de 54 074€.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2.2 Décision modificative n°1 au budget primitif principal du musée et Décision modificative n°2 au budget annexe de la librairie pour 2024

Madame MAGNIER indique que les crédits liés aux dépenses de personnel s'avèrent insuffisants par rapport aux prévisions de dépenses à ce chapitre (012). Dans la mesure où certaines dépenses prévues au chapitre 011 ne se réaliseront pas (des partenariats ont permis de réaliser des économies sur les budgets d'exposition), elle propose d'opérer un transfert du chapitre 011 au chapitre 012.

D'autre part, une provision doit être comptabilisée, et la quote-part de subvention d'investissement équilibrée.

Une provision doit être constituée au budget de la librairie, afin d'être en mesure de compenser des créances qui ne seraient pas recouvrées.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2.3 Avenant 2025 à la Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec la Ville de Nîmes : Autorisation de signature

Madame MAGNIER indique qu'un avenant à la Convention triennale d'objectifs et de moyen entre le musée Carré d'art et la Ville de Nîmes doit être signé pour l'année 2025. Celui-ci fixe notamment le montant de subvention dont bénéficiera le musée, ainsi que les projets qu'il entend mener au cours de cette année.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2.4 Autorisation expresse donnée à l'administratrice de solliciter les subventions du Conseil Départemental du Gard

Madame MAGNIER indique que le musée a effectué une demande de subvention auprès du Conseil Général du Gard pour le projet de résidence d'artiste mené au sein de son centre de documentation. Le Conseil Général requiert une autorisation formelle donnée par le Conseil d'administration d'effectuer cette demande.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

2.5 Autorisation de constituer des provisions pour créances douteuses

Madame MAGNIER rappelle que des provisions doivent être constituées aux budgets du musée et de la librairie, afin d'être en mesure de compenser des créances qui pourraient ne pas être recouvrées

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3.1 Proposition de mise à jour du document unique

Madame MAGNIER indique que de nouvelles mesures de prévention des risques professionnels vont être mis en œuvre dans l'atelier technique du musée, à la suite de la reconnaissance pour les techniciens du musée du caractère de travailleur isolé (surveillance, dispositif d'alarme du travailleur isolé). Il est opportun de mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) dans ce sens.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4.1 Possibilité d'offrir des billets dans le cadre d'un concours

Madame GAULTIER informe l'assemblée qu'elle a été sollicitée par l'Institut Français, partenaire des expositions dans le cadre de la Saison de la Lituanie en France, pour la mise à disposition de lots (entrées gratuites), dans le cadre de l'organisation d'un concours.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4.2 Programmation 2025

Monsieur PREVOST présente aux membres les projets d'exposition qui émailleront l'année 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5. Questions diverses

Plus aucun point n'étant soulevé, Madame ROULLE lève la séance à 18h45.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20250214-CR01_25-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU VENDREDI 14 FEVRIER 2025

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Monsieur Gilles GAL, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur François BACHY (pouvoir à Madame BENEDITTINI GOEURY), Monsieur Emmanuel CARRIERE (pouvoir à Monsieur GAL), Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Muriel THOMAS (Pouvoir à Madame ROULLE), Monsieur Daniel Jean VALADE (pouvoir à Madame BOURGADE).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Compte rendu des décisions signées par la Présidente et l'Administratrice conformément aux délibérations N° CA35-24 et CA25-20 du conseil d'administration.

Conformément à la décision N°CA35-24 votée à l'unanimité lors du conseil d'administration du 25 novembre 2024, la Présidente de la régie autonome personnalisée Carré d'Art-Musée d'art contemporain peut engager juridiquement et comptablement l'établissement. La Présidente rend compte au Conseil d'administration des contrats conclus pour un montant supérieur à 15 000 HT.

Par décision N°CA25-20 approuvée le 19 octobre 2020 à l'unanimité, l'Administratrice dispose d'une délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur afin de garantir la bonne continuité des actions du musée.

Le tableau ci-dessous reprend les contrats et actes signés par la Présidente et l'Administratrice, pour un montant supérieur à 15 000 HT, depuis le conseil d'administration du 25 novembre 2024.

NATURE	OBJET	DATE
PERSONNEL	CDD Centre documentation 21/11/2024 - 30/08/2025	21/11/2024
EXPOSITIONS	Contrat résidence Laurent Pichaud	16/12/2024
EXPOSITIONS	Convention de partenariat Rencontres Photos Arles	31/01/2025
EXPOSITIONS	Contrat exposition Ivens Machado (Galerie FAYG)	04/02/2025

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés ont pris acte du compte rendu des actes signés par le Directeur et l'Administratrice lors de son empêchement.



**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/03/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20250214-CR02_25-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU VENDREDI 14 FEVRIER 2025

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Monsieur Gilles GAL, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur François BACHY (pouvoir à Madame BENEDITTINI GOEURY), Monsieur Emmanuel CARRIERE (pouvoir à Monsieur GAL), Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Muriel THOMAS (Pouvoir à Madame ROULLE), Monsieur Daniel Jean VALADE (pouvoir à Madame BOURGADE).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Conformément à la réglementation en vigueur, un rapport d'orientation budgétaire doit être présenté dans les deux mois précédents le vote du budget primitif (qui aura lieu le 15 avril 2025 au plus tard). L'étude de ce rapport donne lieu à un débat, dont la tenue doit être constatée. Elle doit permettre à l'assemblée délibérante de prendre connaissance des grandes orientations culturelles et budgétaires de l'année 2025. Le budget de la régie autonome personnalisée Carré d'art-Musée d'art contemporain se compose d'un budget principal pour le musée et d'un budget annexe pour la librairie.

Le présent débat porte sur les prévisions budgétaires 2025, avec reprise des résultats estimés des années précédentes.

A) Section d'investissement

BUDGET 2025 MUSEE		
		BP 2025
INVESTISSEMENT	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
	<i>Brevets, licences et droits</i>	<i>0,00 €</i>
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	292 000,00 €
	<i>Matériel audiovisuel, informatique et mobilier</i>	<i>15 000,00 €</i>
	<i>Installations générales et outillage</i>	<i>54 000,00 €</i>
	<i>Acquisitions et restauration œuvres d'art</i>	<i>223 000,00 €</i>
	020 Dépenses imprévues	0,00 €
	040 OP Transferts entre sections (quote part)	3 000,00 €
	001 Déficit reporté	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	295 000,00 €
	001 Excédent reporté	130 000,00 €
	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
	040 OP Transferts entre sections (amortissement)	50 000,00 €
	13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	115 000,00 €
	<i>Ville</i>	<i>85 000,00 €</i>
<i>FRAM DRAC</i>	<i>30 000,00 €</i>	
<i>FRAM Région Occitanie</i>	<i>0,00 €</i>	
TOTAL RECETTES	295 000,00 €	
SOLDE	0,00 €	

Le budget d'investissement du musée est essentiellement composé des dépenses d'acquisitions et restauration d'œuvres. Les autres dépenses consistent dans de l'équipement en matériel informatique, audiovisuel et technique. En 2025, une somme sera consacrée au complément de l'équipement lumineux des salles d'exposition du musée, permettant ainsi de bénéficier d'une installation plus modulable.

La Ville de Nîmes maintient son financement à 85 000€. La Région n'a attribué aucun financement au titre du FRAM ces dernières années, mais la DRAC sera sollicitée pour une aide aux acquisitions d'œuvres (30 000€).

1) Fonctionnement général du Musée et Centre de documentation

Fonctionnement général du musée

Le budget de fonctionnement général du musée est estimé à 233 600€, hors charges de personnel.

Il s'agit essentiellement des charges générales qui concernent le fonctionnement de la régie, ou ne peuvent être imputées directement à l'une des expositions (consommables, fluides, locations et maintenance, honoraires divers, abonnements, missions du personnel, assurance des œuvres et du personnel, matériel informatique, etc. ...). Ces dépenses sont généralement régulières et/ou encadrées par des contrats de prestation (maintenance, location ...), dont les coûts augmentent régulièrement tous les ans.

Ce budget intègre également les dépenses du service culturel (fournitures, documentation ...) pour 10 000€, ainsi que des enveloppes dédiées au transport et à la présentation des œuvres issues de la collection (18 000€) et à la communication autour des événements liés à la collection (10 000€). En particulier cette année, alors que l'exposition de Felipe Romero Beltran n'occupera qu'une aile du troisième étage, un accrochage thématique d'œuvres de la collection pourra être envisagée dans l'autre aile. Le service culturel proposera en 2025 des ateliers de création encadrés par des artistes professionnels. Il fera également fabriquer un jeu de carte destiné à la médiation et qui pourra être commercialisé à l'intention du public.

Les charges de personnel inscrites au fonctionnement général du musée correspondent aux salaires et charges patronales des agents permanents de la régie, et de trois guides-conférencières pour un total de 639 600€.

En recettes, outre les recettes de billetterie liées à la visite des collections (10 000€ prévus), le service enregistre une part de la subvention de la Ville de Nîmes (environ 851 600€ sur 950 000€ attribués au total), une aide de la DRAC au titre des actions en direction des publics (10 000€), ainsi que des écritures comptables, dont celles de régularisation des titres restaurants (20 000€). 50 000€ sont prévus au titre des dotations aux amortissements.

Fonctionnement général du centre de documentation

Le centre de documentation dispose d'un budget de 15 000€, lui permettant d'acquérir de nouveaux ouvrages, de payer les abonnements aux périodiques et l'abonnement au logiciel de gestion du fonds. Le centre de documentation accueillera l'artiste Laurent Pichaud en résidence, et sollicitera la DRAC à cet effet pour un montant de 3 000€.

2) Expositions temporaires

En 2025, le musée présentera trois expositions temporaires.

Les expositions de Aleksandra Kasuba et Marija Olsauskaite se poursuivent jusqu'à la fin du mois de mars, ainsi que le project room de Léna Vandrey. Une exposition sera proposée à partir du printemps, et une à l'automne. Le project room accueillera deux projets, selon le même rythme que celui des expositions du troisième étage. L'installation des expositions proposées dans le cadre de la saison France-Brésil 2025 débutera en mars au deuxième étage du musée.

Exposition Aleksandra KASUBA : 25 octobre 2024 au 23 mars 2025

Dans le cadre de la saison de la Lituanie en France 2024

clandestinement de l'usine, ce qui lui a permis d'en acheter et de les collectionner pour leur donner une nouvelle vie. On les retrouve dans la série de paravents de verre Never Act in Haste.

Les sculptures de Marija Olšauskaitė semblent avoir une vie propre, passer par un processus alchimique aléatoirement de l'état liquide à l'état solide. Ces formes qui peuvent parfois sembler venir tout droit du futur sont des objets qui interrogent les sensations que nous pouvons ressentir face à elle et nous obligent à penser comment nous les partageons. Comme elle le dit, tous les objets de l'exposition ont des jumeaux, des frères ou des sœurs dans une dynamique familiale. Ils sont en dialogue les uns avec les autres.

Présentées au même moment que la rétrospective des œuvres d'Aleksandra Kasuba, les œuvres de Marija Olšauskaitė poursuivent les idées de son ainée qui avait conçu l'architecture comme un moyen de penser et réinventer les relations humaines, affirmer le rôle social de l'architecture et de l'art.

Exposition Lucas ARRUDA : 30 avril 2025 au 5 octobre 2025

Dans le cadre de la saison France/Brésil 2025

Le travail de Lucas Arruda se concentre obstinément sur un thème bien défini dans le canon de l'histoire de l'art afin d'examiner des états mentaux contemporains complexes. Sa recherche se développe fondamentalement autour du paysage, de la pensée et de l'expérimentation de notre capacité à vivre à travers la médiation de la lumière et du regard.

Ses paysages existent au point de tension entre l'abstraction et la figuration, entre l'apparition et le vide. A chaque regard, les expériences sont délimitées dans un processus de construction et de reconstruction de la mémoire, comme si la formulation des champs de couleur touchait le corps immatériel des paysages temporels et des sensations vécues.

Il est né au Brésil en 1983 et vit à Sao Paulo. Il a été présenté récemment dans des expositions collective à la collection Pinault ou la Fondation Beyeler à Bale. Cette exposition, organisée dans le cadre de la saison culturelle du Brésil en France, sera sa première importante exposition monographique en Europe.

Ivens MACHADO : 30 avril 2025 au 5 octobre 2025

Dans le cadre de la saison France/Brésil 2025

À partir du milieu des années 1970, Ivens Machado utilise fréquemment des matériaux industriels dans ses œuvres, tels que le fer, le béton et l'argile. Il a créé des formes avec des surfaces irrégulières, ressemblant à la finition brute des constructions rustiques, et vernaculaires.

Parallèlement à son travail de sculpteur il a réalisé des performances à dimension politique dont il reste des témoignages vidéos et photographiques. Le corps et la sensualité sont aussi des dimensions essentielles dans l'élaboration de ses formes sculpturales. Le travail d'Ivens Machado est basé sur la réorganisation et même la subversion de la sculpture conventionnelle, ce qui fait de lui l'un des chefs de file de sa génération de sculpteurs au Brésil qui a influencé de nombreux artistes plus jeunes.

Cette exposition organisée dans le cadre de la saison culturelle du Brésil en France sera sa première importante exposition monographique portant sur les années 1970 et 1980 en Europe.

Exposition Felipe ROMERO BELTRAN : 24 octobre 2025 au 30 mars 2026

Les objectifs de recettes de billetterie des expositions ont été fixés, pour 2025, à 40 000€.

Les expositions seront en partie financées par des subventions : une part de subvention de la Ville de Nîmes leur sera affectée (sur 950 000€ attribués au total). S'agissant de la Région Occitanie, le musée compte sur une reconduction de la subvention à hauteur de 40 000€. Un financement de la DRAC Occitanie est attendu à hauteur de 15 000€. D'autres demandes de subvention pourront être déposées, pour des montants moindres, en cours d'exercice.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20250214-CR03_25-DE

Les dépenses devront être envisagées avec prudence encore en 2025, le déficit ayant de nouveau eu tendance à se creuser lors des deux derniers exercices.

L'effectif sera composé d'une personne à temps complet, et d'une personne à temps partiel pour deux jours/semaine, complété par un vendeur saisonnier pendant les mois de juillet et août.

La librairie participera à plusieurs événements en lien avec les autres libraires de la Ville, comme le Festival de la biographie, ou en lien avec la programmation du musée et de la bibliothèque Carré d'art (signatures, rencontres ...).

Les membres du conseil d'administration prennent acte de la tenue d'un débat fondé sur la présentation du présent rapport d'orientations budgétaires.

**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU VENDREDI 14 FEVRIER 2025

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Monsieur Gilles GAL, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur François BACHY (pouvoir à Madame BENEDITTINI GOEURY), Monsieur Emmanuel CARRIERE (pouvoir à Monsieur GAL), Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Muriel THOMAS (Pouvoir à Madame ROULLE), Monsieur Daniel Jean VALADE (pouvoir à Madame BOURGADE).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Modalités de la participation financière à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance des agents.

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.827-1 et suivants ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement ;

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique ;

VU l'avis du comité social territorial réuni en date du 10 décembre 2024 ;

CONSIDERANT l'obligation de participation des collectivités territoriales au financement de la couverture en matière de santé et de prévoyance des agents qu'elles emploient, pour un montant de participation minimal entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. En matière de

prévoyance, les garanties de protection sociale complémentaire sont destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

DECIDE

ARTICLE 1 : De participer, à compter du 1^{er} janvier 2025, au financement des garanties en matière de prévoyance souscrites de manière individuelle par les agents auprès de prestataires labellisés.

Cette participation est limitée aux seules garanties labellisées, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent.

ARTICLE 2 : Le montant mensuel de la participation est fixé à 20 euros.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Directeur du musée Carré d'art ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Les conséquences financières de cette délibération sont traduites dans les documents budgétaires de référence.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés valident les modalités de participation de la régie à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance.

**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/03/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20250214-CR04_25-DE